

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 JANVIER 1968

-68018

OBJET :

BATIMENTS COMMUNAUX
Programme d'entretien
dévolution de travaux et
fournitures.
MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ
S.O.P.C.Z.L.

Le trente et un janvier mil neuf soixante huit, à 18 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. MATRAS, Premier Adjoint, d'après convocations faites et le 30 janvier 1968.

Etaient présents : M. MATRAS, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LANUSSE, MOUCHOT, BETOUS, NAULIN, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Représentés : M. OSQUIGUIL par M. le Dr DOMEQ
M. BOUCHET par Melle FOUCHE
M. VULTAGGIO par M. MATRAS
M. BISCAYE par M. LANUSSE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 19 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS, ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur expose :

En 1967 l'exécution des travaux d'entretien et dépannage ont fait l'objet d'un marché de gré à gré conclu avec la Société des OUVRIERS PLOMBIERS, COUVREURS, ZINGUEURS de LIMOGES.

Cette entreprise a donné satisfaction tant au point de vue de la qualité du travail que de la rapidité d'exécution.

Il importe de disposer d'une telle entreprise pour assurer l'entretien des installations de chauffage central, de couverture, plomberie, zinguerie et sanitaire, de l'ensemble des bâtiments communaux au cours de l'exercice 1968.

Ladite Société consultée accepterait d'intervenir en 1968 aux mêmes conditions que celles pratiquées en 1967.

La Commission d'Expansion, Travaux et Investissements estime que la collectivité aurait intérêt à traiter de gré à gré avec la S.O.P.C.Z.L. pour l'exercice 1968.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'autoriser M. le Député-Maire à traiter de gré à gré avec la S.O.P.C.Z.L., le montant du marché à intervenir étant estimé à TRENTE CINQ MILLE FRANCS (35.000 Frs).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'avis de la Commission d'Expansion, Travaux et Investissements en date du 10 janvier 1968,

Vu les articles 308 à 310 du Livre III du Code des Marchés Publics,

Vu le projet de marché et notamment les conditions de rémunération de la Société.

Considérant la nécessité de conclure un marché d'entretien des installations de chauffage central, de couverture, plomberie, zinguerie, sanitaire, pour l'exercice 1968,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation à conclure un marché de gré à gré avec la SOCIETE des OUVRIERS, PLOMBIERS COUVREURS, ZINGUEURS de LIMOGES, rue du Berger à ROYAN, le montant du marché à intervenir étant estimé à 35.000 Frs, en vue de l'exécution des travaux d'entretien des installations de chauffage central, de couverture, plomberie, zinguerie et sanitaire, de l'ensemble des bâtiments communaux pour 1968.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 932 du budget de l'exercice 1968.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. Les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
l'Adjoint Délégué,



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le _____

Le Sous-Prefet,

- 2 AVR. 1968

